

COMPLÉMENT D'INSCRIPTION 2021 / 2022 À LA RESTAURATION SCOLAIRE ET/OU ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : FÉMININ MASCULIN

Est-il en garde alternée ? OUI NON Si OUI : SEMAINE PAIRE SEMAINE IMPAIRE

Ecole à la rentrée de septembre (cochez la case correspondante) :

Alexandre Blanc (Bollène) Curie (Bollène) Dolto (Mornas) Duffaud (Bollène) Gabriel Péri (Bollène)
 Giono (Bollène) Jean Moulin (Mondragon) René Char (Lapalud) Pergaud (Lapalud) Tamaris (Bollène)

Classe à la rentrée de septembre (cochez la case correspondante) :

Maternelle : Petite section Moyenne section Grande section
Elementaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

CHOIX 1 : RESTAURATION SCOLAIRE

FORMULE ABONNEMENT À L'ANNÉE (CHOIX A)

Tous les : Lundis Mardis Jeudis Vendredis

A compter de : La rentrée de septembre Inscription en cours d'année* :

FORMULE PONCTUELLE (CHOIX B)

Les familles devront respecter un préavis de **3 jours ouvrés** auprès du service restauration de l'intercommunalité.

CHOIX 2 : ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

ACCUEIL DE LOISIRS FRÉQUENTÉ PAR L'ENFANT

BOLLÈNE LAPALUD MONDRAGON MORNAS

Les réservations / annulations sont à effectuer directement auprès de la direction de l'ALSH.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX - L'ENFANT PRÉSENTE-T-IL UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE ? OUI NON

Si l'enfant présente une allergie alimentaire, laquelle ? :

En cas d'allergie alimentaire, l'enfant pourra bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou d'un Protocole de Prise Médicamenteuse (PPM). Vous devez impérativement contacter l'école, la Communauté de Communes ou la commune (en cas d'accueil de loisirs) pour la mise en place d'un PAI ou un PPM. Sans la mise en place d'un PAI ou PPM, l'enfant ne sera pas accepté au restaurant scolaire.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE ENFANT

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : FÉMININ MASCULIN

Est-il en garde alternée ? OUI NON Si OUI : SEMAINE PAIRE SEMAINE IMPAIRE

Ecole à la rentrée de septembre (cochez la case correspondante) :

Alexandre Blanc (Bollène) Curie (Bollène) Dolto (Mornas) Duffaud (Bollène) Gabriel Péri (Bollène)
 Giono (Bollène) Jean Moulin (Mondragon) René Char (Lapalud) Pergaud (Lapalud) Tamaris (Bollène)

Classe à la rentrée de septembre (cochez la case correspondante) :

Maternelle : Petite section Moyenne section Grande section
Elementaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2

CHOIX 1 : RESTAURATION SCOLAIRE

FORMULE ABONNEMENT À L'ANNÉE (CHOIX A)

Tous les : Lundis Mardis Jeudis Vendredis

A compter de : La rentrée de septembre Inscription en cours d'année* :

FORMULE PONCTUELLE (CHOIX B)

Les familles devront respecter un préavis de **3 jours ouvrés** auprès du service restauration de l'intercommunalité.

CHOIX 2 : ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH)

ACCUEIL DE LOISIRS FRÉQUENTÉ PAR L'ENFANT

BOLLÈNE LAPALUD MONDRAGON MORNAS

Les réservations / annulations sont à effectuer directement auprès de la direction de l'ALSH.

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX - L'ENFANT PRÉSENTE-T-IL UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE ? OUI NON

Si l'enfant présente une allergie alimentaire, laquelle ? :

En cas d'allergie alimentaire, l'enfant pourra bénéficier d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) ou d'un Protocole de Prise Médicamenteuse (PPM). Vous devez impérativement contacter l'école, la Communauté de Communes ou la commune (en cas d'accueil de loisirs) pour la mise en place d'un PAI ou un PPM. Sans la mise en place d'un PAI ou PPM, l'enfant ne sera pas accepté au restaurant scolaire.